



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Arrondissement d'Aix en Provence

REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Département des Bouches du Rhône

Séance du 19 FEVRIER 2019

**COMMUNE DE
LA ROQUE D'ANTHERON**

L'An Deux Mil Dix Neuf et le Dix Neuf du mois de Février 2019 à 19 H 30,
le Conseil Municipal de La Roque d'Anthéron, a été assemblé au lieu ordinaire
de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément
au Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-7 et
suivants, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Maire.
Etaient présents ou avaient donné pouvoir à cette assemblée : Tous les Conseillers
Municipaux

**N° 09/19 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE
L'EXERCICE 2019**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Lors de sa séance du 20 Décembre 2018, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires pour 2019. A partir de ces orientations et des besoins recensés a été élaboré le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2019 soumis à votre adoption.

Vu les articles L. 2311-1, L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable au budget principal,
Vu l'avis de la commission des finances du 18 Février 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de l'exercice 2019 de la commune, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R.Villevieille, MTh.Cadville,
M.Jung, W.Hannon, R.Postiaux),

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2019 de la commune, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	2 172 378 €	2 172 378 €
Fonctionnement	5 762 255 €	5 762 255 €
TOTAL	7 934 633 €	7 934 633 €

PRECISE que la note de présentation brève et synthétique prévue à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est jointe à la présente délibération.

PRECISE que le Budget de l'exercice 2019 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 Décembre 1995 (publiée au JO le 24 Avril 1996).

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

REÇU EN PREFECTURE

le 20/02/2019

Application agréée E-legalite.com